

## SEANCE DU 25 Mars 2016

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 19 Présents : 16

Date de la Convocation : 16/03/2016

Date d'affichage : 16/03/2016

### ORDRE DU JOUR :

- **Clôture du budget usine relais TIMBO - 2016/010**
- **Comptes de gestion 2015 du Receveur - Approbation - 2016/011**
- **Comptes administratifs 2015 - budget général + budgets annexes - 2016/012**
- **Affectation des résultats - 2016/013**
- **Décision modificative– budget général + budgets annexes - 2016/014**
- **Imposition directe 2016 – vote des taux - 2016/015**
- **Délégation - indemnité**
- **- 2016/016**
- **Subventions communales - 2016/017**
- **ACCUEIL PERISCOLAIRE et CLSH – Convention avec la Ligue de l'Enseignement – Avenant. - 2016/018**
- **ACCUEIL CLSH – projet éducatif enfance jeunesse de territoire. - 2016/019**
- **ASSAINISSEMENT EU – épandage des boues - 2016/020**
- **SDEA – redevance d'occupation du domaine public liée aux chantiers provisoires de travaux sur les réseaux de transport et de distribution de gaz.**
- **- 2016/021**
- **SDEA – redevance d'occupation du domaine public liée aux chantiers provisoires de travaux sur les réseaux de transport et de distribution d'électricité. - 2016/022**
- **PERSONNEL COMMUNAL – contrat d'assurance des risques statutaires**
- **- 2016/023**

L'an 2016, le 25 Mars à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian BRANLE, Maire, Vice-Président du Conseil Départemental.

### PRESENTS :

M. BRANLE Christian, Maire, Mme TRESSOU Marie-Hélène, M. LAUNOY Alain, Mme ECHIVARD Marie-Claude, M. FROBERT Jean-Claude, Mme LEBLANC Michelle, Mme DUVAL Franceline, M. MANNEQUIN Jacques, M. BORDELOT Jean-Pierre, Mme DURAND Jacqueline, M. GNAEGI Eric, M. CARILLON Pascal, M. BARBE Didier, Mme FABRE Nathalie, Mme CHARVOT Catherine, Mme ROGER Anne

### ABSENTS :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. PESENTI Daniel à Mme FABRE Nathalie, Mme BOUMAZA Malika à Mme DUVAL Franceline

Absent(s) : M. ETIENNE Eric

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme ROGER Anne

+++++

Le Conseil Municipal,

ADOPTE le P.V de la séance précédente

+++++

## 2016/010 - Clôture du budget usine relais TIMBO

RAPPELE que par délibération en date du 17 septembre 1999, le conseil municipal avait approuvé l'acquisition et la réhabilitation de l'entreprise TIMBO.

L'ensemble des opérations étant achevé, PROPOSE de clôturer le budget annexe correspondant.

DIT que la reprise de l'excédent de fonctionnement a été effectuée sur le budget général en 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de clôturer le budget annexe « USINE RELAIS TIMBO »

pour : 18	contre : 0	abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

+++++

## 2016/011 - Comptes de gestion 2015 du Receveur - Approbation

Après vérification,

Considérant que les opérations et écritures comptables du Receveur sont strictement conformes à celles de l'Ordonnateur (le Maire),

PROPOSE d'approuver sans réserve ou observation les comptes de gestion du Receveur, pour l'exercice 2015, concernant le budget général de la commune ainsi que les budgets annexes (service assainissement E.U, atelier relais BATEL, Maison paramédicale).

pour : 18	contre : 0	abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

+++++

## 2016/012 - Comptes administratifs 2015 - budget général + budgets annexes

Après avoir entendu lecture et sous la Présidence de TRESSOU Marie-Hélène, Adjointe au Maire,

APPROUVE (17 POUR, le Maire étant absent au moment du vote) successivement les comptes administratifs qui s'établissent comme suit :

### ■ BUDGET GENERAL

	Dépenses	Recettes	Solde
FONCTIONNEMENT	1 045 861.91	1 903 430.50	857 568.59
INVESTISSEMENT	340 486.98	137 681.67	- 202 805.31

Compte tenu des résultats antérieurs, l'excédent cumulé est de 1 938 986.08€.

+++++

### ■ BUDGET ANNEXE – Atelier relais « BATEL »

	Dépenses	Recettes	Solde
FONCTIONNEMENT	11 328.15	7 322.00	- 4 006.15
INVESTISSEMENT	11 811.54	12 665.72	854.18

Compte tenu des résultats antérieurs le déficit cumulé est de 24 545.20 €.

++++

### ■ BUDGET ANNEXE – Service assainissement E.U

	Dépenses	Recettes	Solde
FONCTIONNEMENT	325 064.23	224078.83	-100 985.40

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>244 870.60</b>	<b>669 659.90</b>	<b>424 789.30</b>
-----------------------	-------------------	-------------------	-------------------

Compte tenu des résultats antérieurs, l'excédent cumulé est de 264 691.37 €.

+++++

■ **BUDGET ANNEXE – Maison médicale**

	Dépenses	Recettes	Solde
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>19 580.51</b>	<b>38 432.04</b>	<b>18 851.53</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>17 372.19</b>	<b>11 966.36</b>	<b>- 5 405.83</b>

Compte tenu des résultats antérieurs, l'excédent cumulé est de 37 314.05€.

pour : 17	contre : 0	abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

+++++

**2016/013 - Affectation des résultats**

Après avoir approuvé les comptes administratifs 2015 pour le budget général et les budgets annexes, DECIDE, à l'unanimité, d'affecter les résultats comme suit :

■ **BUDGET GENERAL**

report en investissement (001) dépenses	204 685.81€
affectation au 1068	204 685.81€
report en fonctionnement (002)	1 734 300.27€

■ **BUDGET ANNEXE – Atelier relais « BATEL »**

report en investissement (001) dépenses	20 539.05 €
report en dépenses de fonctionnement (002)	4 006.15 €

■ **BUDGET ANNEXE – Service assainissement E.U**

report en dépenses d'investissement (001)	120 740.42 €
affectation au 1068	120 740.42 €
report en recettes de fonctionnement (002)	143 950.95 €

■ **BUDGET ANNEXE – Maison paramédicale**

report en investissement (001) dépenses	17 372.19 €
affectation au 1068	17 372.19 €
report en fonctionnement (002) recettes	19 941.86 €

pour : 18	contre : 0	abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

+++++

**2016/014 - Décision modificative – budget général + budgets annexes**

A l'unanimité, DECIDE de modifier les crédits budgétaires comme suit :

■ **BUDGET GENERAL**

<b>Investissement</b>	Recettes		
		021 – virement de la section de fonctionnement	
		1068 (10) – excédent de fonctionnement capitalisé	204 685.81
		<b>TOTAL</b>	<b>1 938 986.08</b>
	Dépenses	001 – solde d'exécution de section d'investissement reporté	
			204 685.81
		2111 (21) –terrains nus	103 000.00

		2151 (21) - réseaux de voirie	29 000.00
		21578 (21) - Autre matériel et outillage de voirie	15 000.00
		21568 (21) - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	30 000.00
		2152(21) - Installations de voirie	60 000.00
		2188 (21) - Autres immobilisations corporelles	94 000.00
		2184 (21) Mobilier	7 000.00
		2315 (23) – inst., matériel et outillage technique	1 396 300.27
		<b>TOTAL</b>	<b>1 938 986.08</b>
<b>Fonctionnement</b>	Recettes	002 – résultat de fonctionnement reporté	1 734 300.27
		73111 - Taxes foncières et d'habitation	33 000.00
		<b>TOTAL</b>	<b>1 767 300.27</b>
	Dépenses	60633 (011) – fournitures de voirie	3 450.00
		60636 (011) – vêtements de travail	1 500.00
		611 (012) – contrat de prestations de services	3 500.00
		657364 (65)- A caractère industriel et commercial	24 550.00
		023 – virement à la section d'investissement	1 734 300.27
	<b>TOTAL</b>	<b>1 767 300.27</b>	

■ **BUDGET ANNEXE «BATEL »**

<b>Investissement</b>	Recettes	021 – virement de la section de fonctionnement	20 539.05
	Dépenses	001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté	20 539.05

<b>Fonctionnement</b>	Recettes	7552 – déficit du budget annexe à carac. adm. par le budget général	24 550.00
	Dépenses	002 – résultat de fonctionnement reporté	4 006.15
		023 - Virement à la section d'investissement	20 539.05
		61522 - bâtiments	4.80
		<b>TOTAL</b>	<b>24 550.00</b>

■ **BUDGET ANNEXE – Assainissement E.U**

<b>Investissement</b>	Recettes	1068 – excédent de fonctionnement capitalisé	120 740.42
		021 – virement de la section de fonctionnement	2 400.00
		1687 (041) – autres dettes	204 307.00
		<b>TOTAL</b>	<b>123 140.42</b>
	Dépenses	001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté	120 740.42
		1687 – autres dettes	2 400.00
		2158 – Autres	100 000.00
		2315 – installations, matériels et outillage techniques	- 100 000.00
131 (041) – subvention d'équipement		204 307.00	
	<b>TOTAL</b>	<b>123 140.42</b>	
<b>Fonctionnement</b>	Recettes	002 – résultat d'exploitation reporté	143 950.95
	Dépenses	61521 – entretien et réparations bât. publics	61 550.95
		621 – personnel extérieur au service	80 000.00
		023 - Virement à la section d'investissement	2400.00
		<b>TOTAL</b>	<b>143 950.95</b>

■ **BUDGET ANNEXE – Maison médicale**

<b>Investissement</b>	Recettes	1068 – excédent de fonctionnement capitalisé	17 372.19
	Dépenses	001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté	17 372.19
<b>Fonctionnement</b>	Recettes	002 – résultat d'exploitation reporté	19 941.86

Dépenses 61522 – bâtiments	19 941.86
----------------------------	-----------

pour : 18	contre : 0	abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

+++++

### **2016/015 - Imposition directe 2016 – vote des taux**

Conformément aux orientations prises lors de l'élaboration des budgets, pour l'exercice 2016, PROPOSE de reconduire, pour l'exercice 2016, les taux d'imposition des taxes directes appliqués en 2015, à savoir :

- Taxe d'habitation : 23,67 %
- Taxe foncière (bâti) : 19,16 %
- Taxe foncière (non bâti) : 16,87 %
- CFE : 17,25 %

Pour un produit attendu de : 850 892€.

pour : 18	contre : 0	abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

+++++

### **2016/016 - Délégation - indemnité**

INDIQUE que M. Jean-Claude FROBERT, Adjoint au Maire, ne peut, momentanément, exercer pleinement les délégations reçues par arrêté du Maire n°1/2014 en date du 17 avril 2014

DIT qu'une partie de ces délégations a été confiée à M. Daniel PESENTI, conseiller municipal, et PROPOSE que ce dernier puisse bénéficier d'une indemnité de fonction correspondante.

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 1957 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 6%

PROPOSE de fixer l'indemnité de M. PESENTI Daniel à 3% de l'indice 1015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide,

De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de conseiller municipal ayant reçu délégation à 3% de l'indice 1015

D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

De transmettre au représentant de l'Etat la présente délibération et le tableau annexé récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

pour : 17	contre : 0	abstentions : 1
-----------	------------	-----------------

+++++

### 2016/017 - Subventions communales

Sur proposition de la commission des finances, à l'unanimité

VOTE les subventions ci-dessous :

Nom de l'association	Montant alloué	POUR	CONTRE	ABSTENTION
École primaire	1 600,00	18		
Ecole primaire/Activités extrascolaires	950,00	18		
École maternelle	1 000,00	18		
CCAS	5 000,00	18		
Pompiers	750,00	18		
Anciens combattants	140,00	18		
Club de l'amitié	140,00	18		
ADMR	1 800,00	18		
Ligue de l'enseignement	36 720,00	18		
Amis du Parc	100,00	18		
Foire	800,00	16		2 - M. BRANLE – Mme LEBLANC n'ont pas pris part au vote
École de musique	3 000,00	17	1	
École de musique - Cérémonies	200,00	16	1	1
Étoile	800,00	16	1	1
Sittelle	0,00	17	1	
Archers	250,00	18		
AALL	1 100,00	16		2 - M. MANNEQUIN et GNAEGI n'ont pas pris part au vote
Reg'art	100,00	13	5	
Aux fils de la Barse	100,00	13	5	
UEAL	150,00	17		1 - M. BARBE n'a pas pris part au vote
CNHS	200,00	13	5	
Souvenir Français	25,00	18		

pour : 0	contre : 0	abstentions : 0
----------	------------	-----------------

+++++

### 2016/018 - ACCUEIL PERISCOLAIRE et CLSH – Convention avec la Ligue de l'Enseignement – Avenant.

RAPPELLE qu'il a été conclue une convention ALSH entre la Ligue de l'Enseignement et la Commune de Lusigny permettant d'assurer ;

- l'accueil périscolaire
- le Centre de Loisirs du mercredi, des petites et grandes vacances

PROPOSE de préciser dans le cadre d'une annexe n°9 à ladite convention les conditions financières d'intervention pour l'année 2016, à savoir une participation de 36 720€ composée d'un versement de 33 200 € et d'une compensation de 3 520€ correspondant au déficit de l'exercice 2015.

Mandat sera donné au Maire pour signer les documents à intervenir.

pour : 18	contre : 0	abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

+++++

### **2016/019 - ACCUEIL CLSH – projet éducatif enfance jeunesse de territoire.**

Mme TRESSOU Marie-Hélène, Adjoint en charge des Affaires Scolaires, évoque les échanges avec les services de la CAF et les communes de Courteranges, Montreuil-sur-Barse, Montiéramey concernant une éventuelle mutualisation de l'accueil des enfants du territoire le mercredi et durant les vacances scolaires.

DIT

- que l'étude diagnostic nécessaire pourrait être réalisée avec le concours d'un agent mis à disposition sur une période de 8 mois à raison de 24h hebdomadaires

INDIQUE

- que les services de la CAF sont susceptibles d'apporter leur concours financier pour cette mission et que la charge résiduelle serait supportée, à parité, avec les communes de Courteranges, Montreuil-sur-Barse, Montiéramey
- que le GEDA10 pourrait être sollicité pour mettre à disposition, contre rémunération, le personnel recherché.

PRECISE que ce recrutement sera effectif sous réserve d'un engagement émit des 4 communes uniquement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

ACCEPTE que soit réalisé ce diagnostic concernant un projet éducatif de territoire sur les communes de Courteranges, Montiéramey, Montreuil sur Barse et Lusigny sur Barse pour l'accueil des enfants les mercredis et pendant les vacances scolaires

AUTORISE le Maire à signer la convention et les pièces s'y rattachant, à solliciter une aide financière de la CAF pour ce projet.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général 2016.

pour : 18	contre : 0	abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

+++++

### **2016/020 - ASSAINISSEMENT EU – épandage des boues**

Suite à la construction d'une nouvelle station d'épuration,

PRECISE que le nouveau dispositif de traitement des eaux usées ne nécessite plus de procéder à l'épandage des boues, via les agriculteurs de la commune, selon un plan d'épandage initialement établi et impliquant un suivi agronome des terres concernées.

PROPOSE de clôturer ce plan

Les services de la DDT (Police des eaux), de la Chambre d'Agriculture seront destinataires de la présente délibération.

pour : 18	contre : 0	abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

+++++

**2016/021 - SDEA – redevance d’occupation du domaine public liée aux chantiers provisoires de travaux sur les réseaux de transport et de distribution de gaz.**

DONNE CONNAISSANCE au Conseil Municipal des articles R2333-114 à R2333-119 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au régime de redevance d’occupation du domaine public des communes liée aux chantiers provisoires de travaux sur les ouvrages de transport et de distribution de gaz.

PROPOSE :

- d’instaurer la redevance pour l’occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur les ouvrages de transport et de distribution de gaz,
- d’en fixer le mode de calcul conformément au décret n°2015-334, en précisant que celui-ci ne s’applique au plafond réglementaire.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance pour occupation provisoire du domaine public communal pour les ouvrages de transport et de distribution de gaz

pour : 18	contre : 0	abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

+++++

**2016/022 - SDEA – redevance d’occupation du domaine public liée aux chantiers provisoires de travaux sur les réseaux de transport et de distribution d’électricité.**

DONNE LECTURE du récent courrier du Syndicat départemental d’énergie de l’Aube (SDEA) relatif aux redevances d’occupation provisoire du domaine public communal par les réseaux électriques : les articles R2333-105-1 et R2333-105-2 du Code Général des Collectivités territoriales ont étendu le régime de redevance de l’occupation provisoire par les chantiers de travaux sur les réseaux publics de transport et de distribution d’électricité.

PRECISE qu’il incombe au Conseil Municipal de fixer le montant de ces redevances. Celles-ci seraient perçues par le SDEA en application de l’article 3 de l’annexe 1 au cahier des charges de concession pour le service public de distribution d’énergie électrique, et reversées intégralement à la commune.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

DECIDE d’instaurer les redevances pour l’occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d’électricité,

FIXE les montants des redevances d’occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur les réseaux électriques aux plafonds réglementaires définis par les articles R2333-105-1 et R2333-105-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE que ces redevances seront revalorisées automatiquement chaque année par application de l’index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l’index connu au 1<sup>er</sup> janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué,



CHARGE le SDEA, en application de l'article 3 de l'annexe 1 au cahier des charges de concession pour le service public de distribution d'énergie électrique, de recouvrer ces redevances qui seront reversées intégralement à la commune.

pour : 18	contre : 0	abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

+++++

### **2016/023 - PERSONNEL COMMUNAL – contrat d'assurance des risques statutaires**

EXPOSE :

- l'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube peut souscrire un tel contrat pour son compte dans le cadre d'une mission facultative conventionnée, en mutualisant les risques.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide :

**Article 1<sup>er</sup>** : De charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube d'engager la procédure de mise en concurrence d'un contrat d'assurance garantissant contre les risques financiers découlant des événements suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / maladie de longue durée, Maternité- Paternité, Disponibilité d'Office, Invalidité
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie grave, Maternité- Paternité, Maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la Collectivité une ou plusieurs formules.

Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 3 ans, à effet au premier janvier 2017.
- Régime du contrat : capitalisation.

**Article 2** : Qu'au terme de la procédure, le Conseil Municipal (conseil d'administration, comité syndical) prendra connaissance des conditions obtenues et délibérera pour décider de son éventuelle adhésion au contrat groupe.

pour : 18	contre : 0	abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

+++++

**Questions diverses :**

EVOQUE :

- l'arrivée de 2 kinésithérapeutes à la maison médicale
- la candidature au label « Pavillon bleu 2016 » reçue
- la commémoration du 8 mai et l'inauguration de la borne de la 2<sup>ème</sup> DB sur la place de l'Europe le 8 mai 2016 à 9h30
- l'organisation du Triathlon des lacs les 4 et 5 juin 2016
- la représentation le 9 juin 2016 de l'école primaire (CM1 et CM2) avec le groupe FORMA 4 à la Grange
- l'organisation de la journée commerciale organisée le 9 juillet 2016 sur la Place de l'Europe

Séance levée à 22:10

BRANLE Christian	TRESSOU M.-Hélène	LAUNOY Alain	ECHIVARD M.-Claude
FROBERT J.-Claude	CARILLON Pascal	FABRE Nathalie	LEBLANC Michèle
PESENTI Daniel	CHARVOT Catherine	MANNEQUIN Jacques	BOUMAZA Malika
GNAEGI Éric	DURAND Jacqueline,	BORDELOT J.-Pierre	DUVAL Francelise
ETIENNE Eric	ROGER Anne	BARBE Didier	